

L'accès à l'information et à la justice en droit de l'environnement : état des lieux et perspectives ouvertes par la Convention d'Aarhus

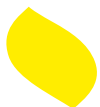
Vendredi 2 octobre 2009 | Maison internationale de l'environnement, Genève



Réseau environnement de Genève
Geneva Environment Network
GEN



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



vur | ade | ada

Objectifs

La Suisse s'apprête à ratifier la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Dans ce contexte, la Journée sera d'abord consacrée à présenter les trois « piliers » de la Convention, le mécanisme de suivi ainsi que les enjeux sous-jacents de cet instrument international. Dans une seconde partie, les interventions seront destinées à analyser l'impact de la Convention d'une part sur la pratique suisse en matière de diffusion (spontanée et sur requête) des informations environnementales et d'autre part sur les droits reconnus aux riverains d'installations dommageables pour l'environnement. Enfin, la journée sera clôturée par un état des lieux sur le droit de recours des organisations de protection de l'environnement.

Public visé

Avocats, fonctionnaires, juristes d'entreprises, organisations de protection de l'environnement, journalistes.

Responsables / Intervenants

Nicolas Wisard, direction du séminaire, membre du comité de l'ADE,
Avocat, Chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Genève

Alexandre Flückiger, direction du séminaire
Professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève

Christophe Bouvier, Directeur et Représentant régional du
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour l'Europe, Genève

Jeremy Wates, Secrétaire de la Convention d'Aarhus,
United Nations Economic Commission for Europe (UNECE), Genève

Laurent Mermet, Professeur à AgroParis Tech,
Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF), Paris

Yves Lador, Consultant et représentant permanent de
Earthjustice auprès des Nations Unies, Genève

Salome Sidler, Avocate, suppléante du Chef du service juridique,
Office fédéral de l'environnement, OFEV, Berne

Jürg Bally, Avocat, Chef du service juridique,
Office fédéral de l'environnement, OFEV, Berne

Daniel Kettiger, Avocat, Berne

Jean-Claude Perroud, Avocat, Lausanne

Des modifications du programme demeurent réservées.

Programme

- dès 8.30 Café de bienvenue, accueil des participants, remise de la documentation.
- 9.00 **Accueil/Introduction**
Christophe Bouvier et Nicolas Wisard
- 9.20 **Convention d'Aarhus :**
les trois piliers et le mécanisme de suivi (en anglais)
Jeremy Wates
- 10.20 **Evolution et perspective des enjeux de la Convention d'Aarhus :**
• **L'exemple de la participation**
• **La mise en œuvre dans les Etats-parties et le mécanisme de suivi du point de vue des ONG**
Laurent Mermet et Yves Lador
- 11.15 **La ratification projetée par la Suisse : impact et enjeux de la Convention d'Aarhus pour le droit fédéral**
Salome Sidler et Jürg Bally
- 12.15 Repas
- 13.30 **Le droit d'accès aux informations environnementales : la transparence des administrations fédérales et cantonales à l'épreuve**
Alexandre Flückiger
- 14.20 **La législation suisse sur la géoinformation à la lumière de la Convention d'Aarhus**
Daniel Kettiger
- 15.00 Pause
- 15.30 **La participation aux procédures : les droits du tiers victime d'une atteinte environnementale**
Jean-Claude Perroud
- 16.20 **Le droit de recours des organisations écologistes : état de la situation et perspectives**
Nicolas Wisard
- 17.15 **Clôture du séminaire**
Alexandre Flückiger

Colloque organisé par

l'Association pour le droit de l'environnement (ADE)

en collaboration avec

l'Université de Genève (UNIGE) et le
Geneva Environment Network (GEN)

Date

Vendredi 2 octobre 2009 de 09.00 h à 17.30 h

Lieu

Maison internationale de l'environnement, bâtiment 2,
9-15 chemin des Anémones, 1219 Châtelaine, Genève
<http://www.environmenthouse.ch>

Frais

membres de l'ADE	CHF	320.–
membres étudiant(e)s, assistant(e)s ou avocat(e)s stagiaires	CHF	70.–
non-membres, abonné(e)s	CHF	390.–
étudiant(e)s*, assistant(e)s ou avocats stagiaires	CHF	100.–
collaborateurs d'organisations membres du GEN	CHF	70.–

* prière de joindre la photocopie de la carte d'étudiant(e)

Sont compris dans la taxe d'inscription au séminaire: le café, le repas et la documentation, ainsi que le numéro spécial du DEP.

Les membres collectifs ont droit à 3 participations à prix réduit.

Délai d'inscription: 24 septembre 2009

Après le 24 septembre vous recevrez la confirmation d'inscription et la facture. Les frais d'une annulation d'inscription après le 29 septembre 2009 s'élèvent à CHF 100.– ; à partir du 1^{er} octobre nous vous facturerons la totalité de la taxe. Etant donné que le nombre de places est limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Information

Association pour le droit de l'environnement (ADE)
Case postale 2430, 8026 Zürich
Tél. 01/241 76 91 / Fax 01/241 79 05
mail@vur-ade.ch / www.vur-ade.ch